RCS : BAR LE DUC
Code greffe : 5501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00065
Numéro SIREN : 882 470 255
Nom ou dénomination : DELIA SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2021 sous le numéro de dépôt A2021/000157

DELIA SOLUTIONS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3 000 EUROS
Siège social : 34 Grande Rue
55300 HAN SUR MEUSE (Meuse)
882 470 255 RCS BAR LE DUC

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 1ER JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un,
et le premier janvier, à quinze heures trente,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Nicolas LESPINASSE IDE LAFARGUE préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 3 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Nomination d'un nouveau président,
- Démission de directeurs généraux,
- Agrément d'un nouvel actionnaire suite à cessions d'actions,

- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale a été informée des cinq cessions d'actions, portant sur la totalité des actions de la société, prévues au profit de la société FILAM, SAS au capital de 2000 euros, siège social sis 34 Grande Rue 55300 HAN SUR MEUSE, immatriculée auprès du Greffe du tribunal de commerce de Bar le Duc sous le numéro 888 878 295 et décide d'agréer celle-ci en qualité d'actionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Nicolas LESPINASSE IDE LAFARGUE de ses fonctions de président de la société.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer, à partir du 1er janvier 2021, en qualité de nouveau président :

- la société FILAM,
 société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros,
 dont le siège est à HAN SUR MEUSE (Meuse) 34 Grande Rue,
 immatriculée au RCS de BAR LE DUC sous le numéro 888 878 295,

sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

L'assemblée générale décide que sa rémunération sera fixée lors d'une délibération ultérieure.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Corentin ALLEMAND de ses fonctions de directeur général de la société.

Compte tenu de l'activité de la société et sur proposition de son président, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Louis COLLARD de ses fonctions de directeur général de la société.

Compte tenu de l'activité de la société et sur proposition de son président, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jérémy DIEUZE de ses fonctions de directeur général de la société.

Compte tenu de l'activité de la société et sur proposition de son président, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Benjamin GARDIEN de ses fonctions de directeur général de la société.

Compte tenu de l'activité de la société et sur proposition de son président, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les actionnaires.

Nicolas LESPINASSE IDE LAFARGUE

Corentin ALLEMAND

Jérémy DIEUZE

Benjamin GARDIEN

Louis COLLARD